

Vous allez ou vous avez fait acte de candidature en vue de votre inscription sur la liste des Experts près une Cour d'appel.

Le cadre judiciaire constitue un champ d'exercice nouveau, qui obéit à un certain nombre de règles procédurales bien particulières, dont il importe que vous ayez connaissance alors que vous vous apprêtez à réaliser votre première mission d'expertise.

Une erreur, même involontaire, qui résulterait de la méconnaissance des principes essentiels des règles de procédure, est en effet susceptible d'entraîner la nullité de l'expertise la plus irréprochable au plan technique.

C'est la raison pour laquelle notre Centre de Formation vous propose une journée d'information aux principes de base de l'expertise judiciaire.

Elle se déroulera le :

**Judi 28 novembre 2019 de 9 heures à 16 heures 30**

***Au domaine Lyon Saint-Joseph – 38, allée Jean-Paul II – 69110 Sainte Foy lès Lyon***

Elle n'a d'autre objectif que de vous fournir les repères minimums vous permettant d'éviter les erreurs importantes lors de vos premières missions. Elle pourra être complétée par un cycle de formation, également organisé par notre Centre de Formation, **si votre inscription est retenue**.

Une attestation de présence et une facture vous seront remises à l'issue de la journée, qui se déroulera selon le programme ci-après.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer prochainement et restons vos dévoués.

Bruno CLÉMENT  
*Président*

Serge BOTTOLI  
*Vice-Président*

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE**  
**DU 28 NOVEMBRE 2019**

▪ **A partir de 8 heures 30 – Accueil des participants**

**9 heures – 12 heures : Les principes de l'expertise judiciaire**

**Les acteurs du procès :**

- le juge : juge civil, juge pénal, juge administratif,
- les parties,
- les avocats,
- l'expert.

**Un grand principe : la contradiction**

- les relations de l'expert avec les acteurs du procès,
- les appuis de l'expert :
  - le juge chargé du contrôle des expertises,
  - l'expert référent,
  - le sapiteur.

▪ **Déjeuner pris sur place**

**13 heures 30 – 16 heures 30**

**Interprètes - Traducteurs**

*(Compte tenu des caractéristiques propres aux missions confiées aux experts traducteurs interprètes, le programme suivant est organisé à leur intention)*

- Différence entre traduction et interprétariat
- Par quelle autorité un traducteur ou un interprète  
Peut-il être requis ?
- Différentes formes de réquisition
- Différentes missions
- Règles de déontologie

**Autres experts**

**(Déroulement d'une mission d'expertise judiciaire)**

- Acceptation de la mission
- Convocation des parties
- Tenues des réunions d'expertise
- Compte-rendu de réunion
- Les opérations d'expertise
- Le rapport provisoire
- La réponse aux dires
- Le rapport définitif
- La demande de taxe

**JOURNÉE D'INFORMATION 2019 DES CANDIDATS A L'INSCRIPTION  
SUR LA LISTE DES EXPERTS PRES UNE COUR D'APPEL**

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Tél. :** ..... **e-mail :** .....

**Rubrique** (sous laquelle l'inscription a été ou sera demandée) : .....

**Spécialité** (sous laquelle l'inscription a été ou sera demandée) : .....

S'inscrit au cycle de formation 2019 des candidats à l'inscription

Traducteurs/Interprètes

Santé

Autres

(cocher la case correspondante)

Et joint un chèque de **130 €** libellé à l'ordre de  
« Centre de Formation des Experts de Justice Lyon »